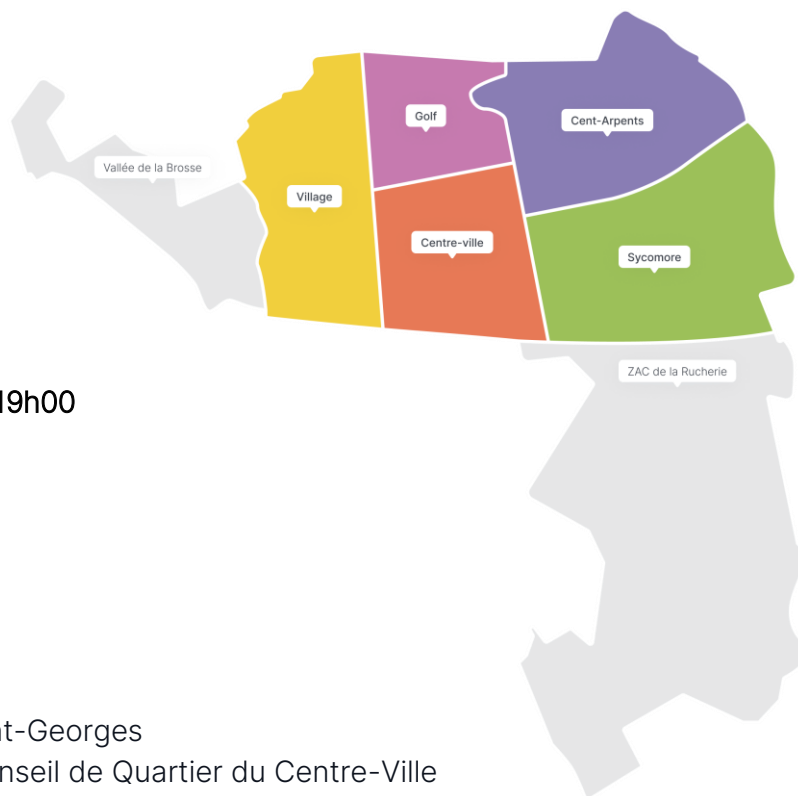


Compte-rendu de la réunion du Conseil de quartier

Centre-ville



Réunion plénière – jeudi 20 mars 2025 – 19h00

Salle du Conseil municipal

Membres représentant la Municipalité :

- Yann DUBOSC – Maire de Bussy-Saint-Georges
- Mario PRINCIPATO – Président du Conseil de Quartier du Centre-Ville
- Conseiller Municipal délégué en charge de l'Espace public et aux Conseils de Quartiers
- Véronique LACROIX – Représentante des services municipaux
- Responsable du pôle espace public

Etaient présents :

- BOIVIN Christophe
- CHU Lise
- COLLON Nadine
- DA COSTA Fernando
- DEL MONACO Luciano
- GROSCHUPP Matthias
- HEON Christian
- HODY Julien
- IGAO Rosalie
- JUE Rachel
- QUINCY Michèle
- RAGOT Ange
- ROY Sylvie
- SABROU Marie-Paule
- VESIN Sandrine
- YALLAOUI Sarah

Etaient excusés :

- LUGAN Michaël
- SFEIR Roberto

Etaient absents non excusés :

- GEORGALI Maria
- SOUMAH Aboubacar

Ordre du jour :

1. Accueil et ouverture de la réunion : présentation de chaque membre.
2. Préambule : quels sont les principaux défis auxquels un conseil de quartier doit faire face.
3. Rappel du rôle d'un conseil de quartier, son organisation et ses règles de fonctionnement.
4. Axes de travail proposés aux des conseils de quartier.
5. Rappel : organisation et modalités de fonctionnel d'une commission thématique.
6. Election des référent(e)s de commissions thématiques.
7. Election du Vice-président(e).
8. Présentation de l'application de signalements de demandes d'interventions des services de la ville.
9. Questions diverses.
10. Annexes.

Accueil des nouveaux membres :

Monsieur DUBSOC, introduit la réunion en remerciant les présents. Il rappelle le fonctionnement et l'organisation des conseils de quartier.

Historique et explication sur le pourquoi du changement des comités de quartier en conseil de quartier.

Avec monsieur PRINCIPATO rappelle des engagements :

- Impliquer activement les habitants, à assurer une communication transparente.
- Veiller à l'application des décisions prises.
- Prendre en compte les propositions du conseil dans la prise de décision.

Election du vice-président :

Monsieur HODY Julien est élu à l'unanimité.

Règles de fonctionnement :

- Le conseil de quartier fonctionne avec une gouvernance composée d'un élu municipal président, d'un vice-président élu par ses membres, et d'un cadre des services municipaux, et s'organise autour de cinq commissions thématiques, chacune représentée par deux référents désignés au sein du conseil.
- **Réunions plénières** : Fréquence de 3 à 4 fois par an (selon actualité)
- **Réunions internes** : Liberté totale de se réunir autant de fois que nécessaire et décidées collégalement, de créer des groupes de travail thématiques /projets de quartier...
- **Réunions transverses sur l'actualité et/ou projets transverses** : comme celle des grands projets le 2 avril et chaque fois que nécessaire
- **Réunions commissions thématiques** : Fréquence des réunions décidée collégalement avec l'élu référent de la commission thématique et les référents de quartiers qui animent les réunions internes de commissions
- **Gouvernance/Bureau de conseil de quartier** : Le vice-président est l'interlocuteur privilégié et point d'entrée des membres de son conseil de quartier et seul destinataire de demandes de membres.

Le président /animateur d'une commission thématique est en relation directe avec les référents de la commission thématique de chaque quartier. Il communique également avec les présidents et vice-présidents des conseils de quartier

Les propositions d'ordre du jour de réunion plénières devront être adressées au président du conseil de quartier 15 jours avant la date planifiée, afin de permettre aux services de la ville de préparer les points de l'ordre du jour.

Organisation interne :

Le conseil de quartier fonctionne avec une gouvernance composée d'un élu municipal président, d'un vice-président élu par ses membres, et d'un cadre des services municipaux, et s'organise autour de cinq commissions thématiques, chacune représentée par deux référents désignés au sein du conseil.

Président	<p>C'est un membre du Conseil municipal.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer les réunions et les activités du Conseil. - Piloter les projets locaux avec l'appui des services municipaux. - Favoriser l'implication des habitants. - Organiser des consultations publiques. - Évaluer les projets proposés et en assurer la mise en œuvre. - Collaborer avec le Vice-président pour une gestion équilibrée des projets.
Vice-Président	<p>Membre élu du conseil.</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'assure que décision et projets retenus soit mis en œuvre. - Soutenir le Président dans la gestion des projets. - Suivre des projets thématiques précis en lien avec les habitants. - Participer à l'évaluation des projets locaux. - Collaborer avec les Élus référents des commissions pour des projets ciblés. - Collaborer avec le Président pour une gestion équilibrée des projets. - Travailler avec le cadre des services municipaux pour ajuster les ressources nécessaires.
Cadre de l'administration	<ul style="list-style-type: none"> - Caler les aspects logistiques et administratifs. - Faire le lien avec les services municipaux pour favoriser la réalisation des projets. - Mettre en œuvre les décisions prises en plénière et commissions. - Apporter un regard technique (politiques et procédures municipales). - Collaborer avec l'Élu Délégué pour coordonner les priorités municipales.
Référent de la commission thématique	<ul style="list-style-type: none"> - Participer aux réunions de la commission thématique. - Relayer les informations et décisions à leur conseil de quartier. - Animer des groupes de travail locaux sur la thématique. - Collecter les idées et propositions des habitants de leur quartier. - Présenter les projets de leur quartier lors des réunions de la commission.
Président de la commission thématique	<p>L'Élu municipal délégué à une commission thématique a pour rôle de piloter et de coordonner les actions liées. Ses responsabilités principales sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les priorités et les actions à mener au sein de la commission. - Présider ou animer les réunions. - Assurer la liaison entre les habitants, les élus et les services municipaux. - Suivre la mise en œuvre des projets décidés. - Traduire les besoins exprimés.

Présentation organisation et fonctionnement des commissions thématiques

- **Constitution des groupes de travail internes et définition des règles des commissions thématiques.**
 - Le vice-président ne peut pas être référent (excepté s'il n'y a pas de candidat à une commission thématique)
 - Les référents ne peuvent l'être que pour une commission
 - Pour garantir leur présence et leur mobilisation, les membres du conseil ne peuvent pas être dans plus de 2 groupes de travail (excepté s'il n'y a pas de candidat à une commission thématique)
 - Les référents doivent animer des groupes de travail internes au conseil de quartier et propre à leur commission, avec les membres mobilisés pour faire émerger les projets et alimenter les commissions thématiques dont les spécificités du quartier.
 - Les membres (non référents) ayant exprimé le souhait de s'engager à une commission thématique pourront participer à l'animation que fera chaque référent de commission de thématique au nom de leur Conseil de Quartier

Commission Sécurité (hors régalien) - Tranquillité et incivilités sur espace public
SABROU Marie-Paule et HODY Julien
Commission Aménagement urbain et espace public
BOIVIN Christophe et GROSCHUPP Matthias
Commission Environnement et développement durable
RAGOT Ange et SABROU Marie-Paule
Commission Mobilités douces et déplacements urbains
Da Costa Fernando et QUINCY Michele
Commission Vivre ensemble et services publics
IGAO Rosaliera et HEON Christian

- **Contenus de chacune des commissions**

Commissions	Président	Contenu
Sécurité (hors régalien), tranquillité publique et incivilités	Marc NOUGAYROL Maire-Adjoint en charge des Travaux, de l'Espace Public, des Grands projets et de la Sécurité	Au-delà de la simple répression, cette commission vise à créer un environnement sûr et paisible pour tous. Elle peut proposer des actions de sensibilisation à la citoyenneté, ou des aménagements urbains qui améliorent la sécurité perçue (éclairage public, signalisation, etc.).
Aménagement urbain et espaces publics	Marc NOUGAYROL Maire-Adjoint en charge des Travaux, de l'Espace Public, des Grands projets et de la Sécurité	Cette commission examine et étudie sur la manière dont les espaces urbains sont conçus et utilisés. Promouvoir des modes de vie durables, gérer les déchets efficacement et évaluer l'impact écologique des projets urbains. Impliquer les citoyens dans les décisions environnementales.
Environnement et développement durable	Edouard LEROY Maire-Adjoint en charge du Développement durable, des risques environnementaux et de la gestion des déchets	Face aux enjeux climatiques et écologiques et les modes de vie durables. Promouvoir des modes de vie durables, gérer les déchets efficacement et évaluer l'impact écologique des projets urbains. Impliquer les citoyens dans les décisions environnementales.
Vivre ensemble et services publics	Baptiste FABRY Maire-Adjoint en charge de la Communication, de l'Évènementiel, de l'E-sport et de la Jeunesse	Renforcer la cohésion sociale par des événements locaux et des espaces d'échange. Faciliter l'accès aux services publics et encourager la participation des habitants à la vie de quartier.
Mobilité et déplacements urbains	Edouard LEROY , Maire-Adjoint en charge du Développement durable, des risques environnementaux et de la gestion des déchets	Cette commission étudie les défis liés aux déplacements et propose des solutions pour améliorer la mobilité de tous les habitants Identifier les besoins en mobilité durable et proposer des solutions adaptées y compris pour les personnes à mobilité réduite

Présentation de l'application de signalements de la ville (Lumiplan)

Monsieur PRINCIPATO invite les membres à utiliser l'application de la ville pour les signalements de demandes d'interventions sur désordres constatés, incivilités (tags...) sur l'espace public

Comment télécharger et installer l'application de la Ville de Bussy, elle est gratuite sur Google Play ou l'App Store :

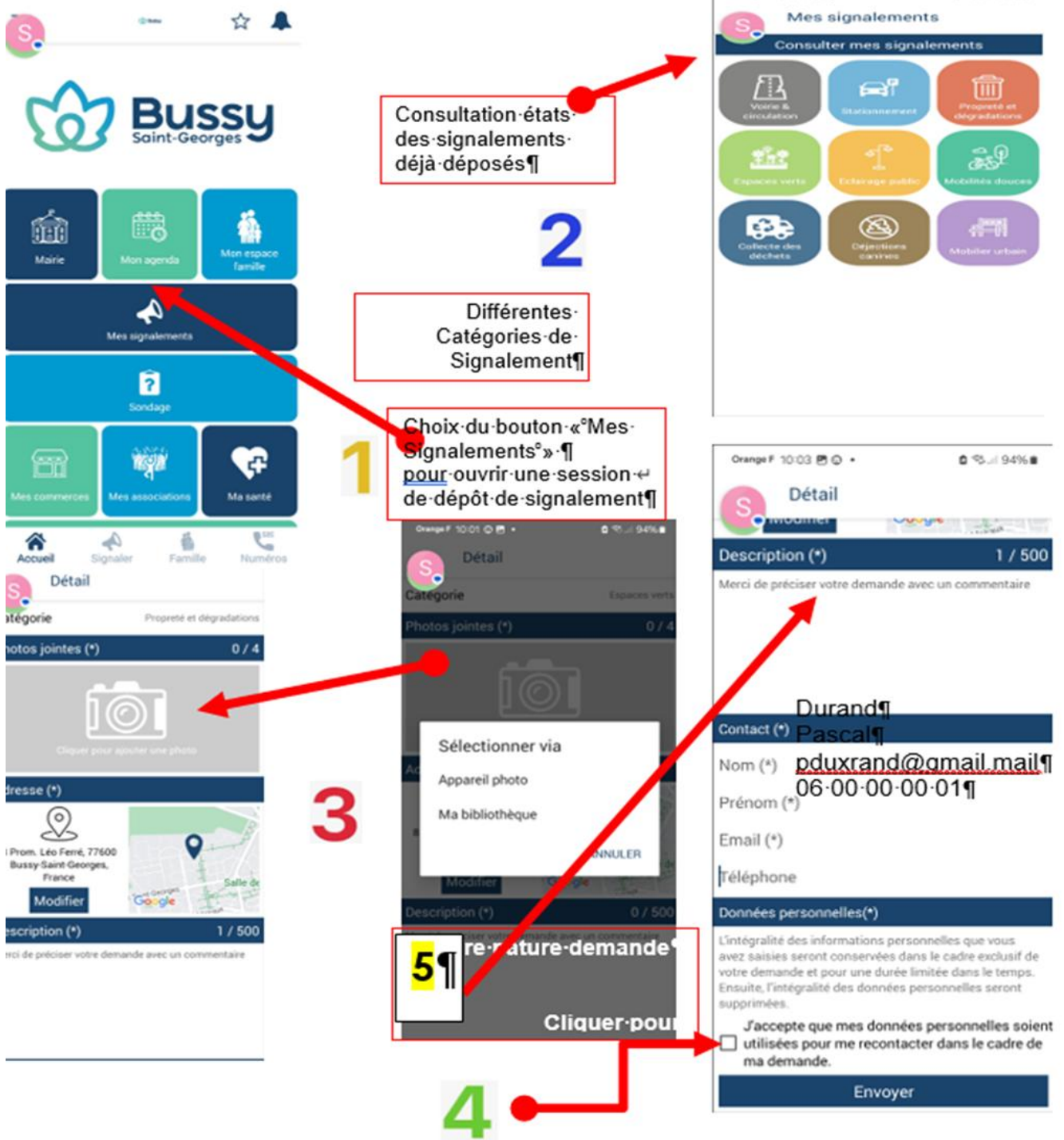
Lien pour iOS :

<https://itunes.apple.com/fr/app/bussy-saint-georges/id1279302322?mt=8>

et Android :

<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.lumiplan.bussy>

Présentation des écrans successifs lors du dépôt d'une signalisation.



Questions diverses

- **Stationnement payant, zones bleues, zones vertes :**
 - La ville a abandonné pour le moment les stationnements payants comme prévu en 2024
 - Le passage en zone bleue avec aménagement spécifique pour les riverains est différé
 - Il est noté que les habitants du centre-ville n'utilisent pas pour une grande majorité leur(s) garage(s) ce qui génère des difficultés de stationnement supplémentaire.
- **Arbres Marie-Curie, Mendès France et pôle gare :**
 - Les arbres plantés lors de la réalisation des espaces publics ont été coupés et/ou retirés. Les services de la commune travaillent sur ce dossier, pour proposer une re-végétalisation des espaces, pour mise en œuvre cette année cette année avec des essences adaptées au milieu et mieux protégées contre les incivilités.
 - La gestion du pôle gare est à la CAMG – Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire – vérifier si une garantie sur les plantations est encore active.
- **Aménagement avenue du Clos, pourquoi faire et défaire :**

Le financement des études et travaux d'aménagement des plateformes d'arrêts de bus sur la ligne 2244 par Île-de-France Mobilités était conditionnés à l'achèvement préalable des travaux de réaménagement de l'avenue du Clos Saint-Georges. La loi exige que les nouvelles constructions respectent les normes réglementaires en vigueur. Par conséquent, dans le cadre de son projet d'aménagement d'arrêts de bus, actuellement situés sur un espace végétalisé et non conformes, la ville était tenue de mettre aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) l'ensemble des arrêts de bus concernés. Cette mise aux normes nécessitait l'engagement de travaux pour assurer l'accessibilité et la sécurité de tous les usagers, conformément aux exigences légales et aux critères de priorisation définis pour les arrêts de bus en Île-de-France
- **Temporalité des travaux sur les équipements publics :**
 - Les prévisions de constructions de groupe scolaire d'écoles primaires (à la charge de la commune), le collège (à la charge du département), lycée (à la charge de la région) se font avec des programmations à plus de 10 ans. Il est difficile d'ajuster les prévisions à la demande.
- **Les réunions publiques existent toujours ?**
 - Les réunions plénières des conseils de quartiers ne sont pas ouvertes au public. Toutefois, une réunion publique de quartier (ou tout administré peut y participer est à l'étude), comme cela a déjà été fait.
- **Dalles des coursives :**
 - Les travaux sous la coursive en face de la gare routière notamment pour la remise en état des dalles, se fera après concertation et approbation des différents syndicats avec la ville pour la charge financière.
- **Forêt urbaine :**
 - Arbres en souffrance ? cet espace n'est pas encore remis en gestion à la ville. Une campagne de plantation de nouveaux sujets vient d'être effectuée par EpaMarne.

Fin des échanges et clôture de la réunion à 21h15

Prochaine réunion jeudi 5 juin 2025 à 19 heures – Mairie principale